Chalcairon 1791 4
FRC 1 6536
Case FRC 15945

OBSERVATIONS

SUR

LA LETTRE DES PRINCES,

AU ROI.

A PARIS,

Chez DESENNE, Libraire, au Palais royal,
Nos. 1 & 2.

1791.

THE NEWBERRY LIBRARY

OBSERVATIONS

SUR

LA LETTRE DES PRINCES,

AU ROI.

Les Princes, frères du Roi, affectent de lui parler comme à un Monarque détrôné ; Louis XVI s'entend tous les jours proclamer Roi des François par l'amour d'un peuple qu'il préside ; auquel de ces deux témoignages doit-on le plus de foi ?

La Constitution, il est vrai, a restreint les prérogatives royales : le Monarque et les sujets ont passé ensemble une convention, par laquelle le Monarque, se faisant sujet de la Loi, et son vengeur, on lui rend en amour tout ce qu'il perd en puissance arbitraire : le Roi perd-t-il à cet échange ? sur ce point je n'en croirai que lui-même : qu'il parle, ce Prince *honnête homme*, et *citoyen* ; que

son auguste compagne parle elle-même : qu'ils nous disent l'un et l'autre, quand ils ont mieux connu les jouissances du trône, ou lorsqu'ils faisoient exécuter leurs moindres volontés, et jusqu'à leurs caprices, ou, lorsqu'ils s'entendoient bénir de la Nation entière : leur réponse m'est connue ; je l'ai surprise dans leurs regards attendris.

Veut-on juger sainement la condition des Monarques absolus ? c'est au moment où ils quittent la terre : le peuple a bondi de joie à la pompe funèbre de nos deux derniers Rois : et à cette même époque, l'ingrat courtisan a détourné son œil sec, du Monarque enseveli, pour l'attacher sur celui qui alloit répandre les graces et les faveurs : Princes de la terre ! voilà la condition que l'on voudroit vous faire envier ; vaut-elle une des larmes que l'amour vous fait recueillir ?

O ! chef-d'œuvre d'inconséquence, et de parfaite déraison ! les Princes disent à leurs frères : *nous voulons que vous soyez absolu ; que votre volonté ne trouve point de résistance :* et ils ajoutent ; *quand vous n'y souscririez pas, nous le voulons pour vous, et, la force en main, nous*

vous le ferons vouloir : ce qui est dire, *nous nous faisons plus puissans que vous, pour vous commander de l'être plus que la Loi :* et l'on reproche à la Nation d'avoir gêné la liberté du Roi, quand soi-même on y donne pour gêne et pour entrave, les forces réunies de toute l'Europe.

Si la souveraineté n'appartient pas à la Nation, si elle n'a pas le droit d'y mettre de justes limites, Louis XVI ne règne que par un droit d'usurpation, celui que la Nation a transporté, de la race éconduite, à la sienne, constituée régnante.

La cause de Louis XVI, disent les Princes, est celle de tous les Rois : en ce cas, la cause des François est celle de toutes les Nations ; que les Rois de l'Europe frémissent de cette conséquence.

La cause de Louis XVI est celle de tous les Rois : s'il est ainsi, Louis XIV a donc bien méconnu les intérêts du trône : il épuisa ses libérales magnificences, pour donner à *Jacques* détrôné, une ombre de cour et de royauté ; mais il ne crut pas devoir lui donner le sang de ses sujets, pour le rétablir dans sa puissance : on sait cependant si Louis XIV fut avare du sang de ses sujets.

Louis XIV reconnut *Cromwel*, et traita avec lui de Couronne à Couronne : vraisemblablement il comptoit pour quelque chose le suffrage de la Nation qui l'avoit nommé *protecteur*.

Les Princes cherchent à se prévaloir de l'anarchie du Royaume : comment objecte-t-on l'anarchie à ceux qui font des loix, devant lesquelles toute anarchie doit cesser ?

Les Princes allèguent les troubles du Royaume, et c'est eux-mêmes qui les excitent.

La loi des sociétés, (sans laquelle nulle société ne peut exister) est, que la partie foible en nombre, cède au vœu de la pluralité. C'est d'après cette règle immuable et nécessaire, que les Conseils d'Etat, les Parlemens, les assemblées du Clergé, les Conciles, etc. ont de tout tems formé leurs délibérations. Pourquoi cette règle si sage ne s'applique-t-elle pas à la Constitution ? elle a le vœu du plus grand nombre, nul n'oseroit le contester, c'est donc à la minorité de céder, et de l'admettre.

Les Princes se font les vengeurs de tous les Ordres de l'Etat : pour juger de la pureté de leur

zèle, voyons combien ils ont chéri et défendu ces Ordres, quand ils n'ont pas cru avoir avec eux quelques intérêts communs. Lecteurs ! redoublez ici d'attention : c'est le secret des consciences qui va se dévoiler.

Les Princes veulent, commandent au Roi la puissance arbitraire ; la Magistrature en est ennemie née : elle y a toujours opposé le vain simulacre de ses impuissantes représentations, de ses démissions inutiles et méprisées : les Princes pesoient sur le sceptre, toutes les fois que le sceptre pesoit sur la Magistrature ; et aujourd'hui ils disent : *nous vengerons cet Ordre outragé.*

La Magistrature, par état, ennemie du pouvoir arbitraire, s'est nommée la *tutrice des Rois ;* elle a porté l'audace de ses oppositions réfractaires, jusqu'à gêner les sages Edits promulgués par un *Necker*, par un *Turgot*, dignes représentans du Monarque : et la Magistrature dit aujourd'hui : *rendez-nous un Roi, maître absolu et arbitraire.*

On sait si la Magistrature nous servit de rempart contre les usurpations, et l'envahissement des

prétentions ecclésiastiques : nos Parlemens étoient en quelque sorte des Alpes nouvelles, élevées pour circonscrire l'ambition de Rome : ces Alpes aujourd'hui s'abaissent, et appellent dans le Royaume la puissance des clefs, que les Parlemens voudroient écraser, s'ils recouvroient la puissance qu'ils ont perdue.

On se doute bien que le ci-devant haut Clergé, lui, pour qui la haine parlementaire fut un sentiment inné, rend aujourd'hui aux Parlemens détruits, la charitable et fraternelle compassion qu'il leur inspire. O miracle de la haine ! elle a rapproché les corps les plus désunis ; leurs cendres rivales et ennemies, se coalisent pour servir une haine commune, plus grande que celle qui les divisoit.

Est-ce de bonne foi que les Princes disent : *nous ne voulons ni le trouble, ni le sang, ni le carnage : qu'on nous laisse en paix pénétrer au sein du Royaume, nous ne ferons de mal à personne :* ont-ils cru qu'on reçût ainsi à petit bruit, et à l'amiable, leur arbitraire tyrannie ? s'ils ne l'ont pas pensé, ils ont donc conçu le projet d'inonder la

France de sang, et d'y faire rouler le char triomphal du despotisme, sur nos cadavres entassés : O ! les dignes François ! ô ! les vertueux citoyens ! ô ! les respectables soutiens du trône !

Je propose à la justice de tous les peuples du monde, ce problême à résoudre : *lequel est préférable, qu'il n'y ait sur la terre, pas un Noble, pas un Grand, pas un Seigneur, pas un Prince*, ou bien que le sang d'un seul homme soit versé : répondez, peuples du monde, c'est vous que j'interroge ?.... les Princes ont répondu pour eux : *il vaut mieux que la terre soit engraissée de sang, que de voir un Grand qui ait à se plaindre. Discite justitiam moniti.*

Quand il seroit vrai que les Princes pussent faire asseoir Louis XVI sur le trône du despotisme, après y avoir mis pour fondement les cadavres de ses sujets ; quand il seroit vrai que l'ame humaine de notre Roi, ne dût pas se sentir empoisonnée par les vapeurs de sang qui obscurciroient son trône ; quel état seroit-ce pour ce Monarque, que celui où il se reconnoîtroit l'obligé de ses despotiques protecteurs ? Il fut en Angleterre un

Warwich qu'on appelloit le faiseur de Rois : le Roi qu'il avoit fait, il le défit après : au défaut de la raison, de la bonté, de la justice, de l'humanité, il est une politique prudente et intéressée, qui rend suspects au Roi et à la Reine, les prétendus services qu'on veut leur rendre.

Les Princes invitent l'Empereur et le Roi de Prusse à venger Rome, l'Eglise, le Clergé et ses propriétés violées : mais Berlin reconnoît-il la puissance du Pape ? mais le grand Frédéric n'écrivoit-il pas à Voltaire : » il n'est plus qu'un moyen de ré- » parer les désastres de votre Gouvernement : c'est » de prendre les biens du Clergé «. N'est-ce pas ce qu'a fait en partie *Joseph* le dernier Empereur régnant ? Lorsque nos Parlemens anéantirent la Société de Loyola, en prirent les biens, réduisirent chaque Membre de la Société à 500 liv. de pension, furent-ils jugés coupables ? l'Assemblée a-t-elle usé de telles rigueurs ? a-t-elle dissous les vœux prononcés ? non, elle a permis qu'on en fût relevé : est-ce à 500 liv. qu'elle a réduit les Religieux et les Moines ?

Les Princes veulent prévenir, disent-ils, le

trouble et l'anarchie : j'adjure sur ce point leur conscience même, en est-il un moyen plus sûr et plus prompt, que d'adhérer aux loix faites et sanctionnées ? quand ils traverseroient le Royaume en conquérans victorieux, quand ils auroient coupé cent mille têtes de l'hydre, qui en a vingt millions, quelle Puissance, je ne dis pas humaine, mais surnaturelle, contiendroit, pacifieroit, concilieroit tant de volontés discordantes, et les ramèneroit à la paix ? en assurant aux Princes un succès, (impossible à prévoir), vainqueurs par les armes, ils ne triompheroient jamais des opinions rebelles et ennemies de la servitude où l'on voudroit les réduire.

Eh ! qui croira que des Souverains étrangers, se fussent à main armée, ouvert les portes du Royaume, qu'ils eussent pénétré jusqu'au centre, que tout eût cédé sur leur passage, et qu'ils ne voulussent pas démembrer à leur profit l'Empire François ? quelle est la sûreté que les Princes donnent au Roi des François contre de tels desseins ? et qu'ils fussent en effet conçus ; quelle force y pourroit-on opposer ? ainsi, de toutes manières, les frères du Roi compromettent le sort de l'Empire pour leur intérêt, (mal entendu !).

103

Ah ! qu'ils ouvrent les yeux, que les Monarques de l'Europe les ouvrent eux-mêmes : leur ligue ne peut avoir l'effet qu'ils s'en promettent : il est plus facile à un peuple libre de la confondre, qu'il ne le fut aux soldats de Louis XIV de résister à la quadruple alliance.

Rois ! ménagez le sang de vos sujets ; c'est un dépôt sacré que le ciel vous confie, et dont vous lui devez compte. Rois ! le plus ferme appui de votre autorité, même illimitée, c'est le bien qu'elle aura produit. Princes François ! abjurez une haine étrangère au sang qui vous anime : déclarez-vous François et Citoyens ; ralliez-vous aux vertus de votre auguste frère, venez participer aux douces voluptés qu'il en retire : l'ame des François va s'ouvrir encore à vos repentirs, à votre abjuration : venez goûter le plaisir d'être aimé ; venez vous asseoir à nos fêtes nationales ; car désormais le grand couvert de Louis XVI, est le banquet de la patrie, où elle assiste toute entière, où elle s'enivre en même-tems et d'amour et de joie.

Chabanon, *l'aîné.*

De l'Imprimerie de Clousier, Imprimeur du ROI, rue de Sorbonne.